

Nous avions, d'abord, l'assurance, quasi-officielle, que le bill, tel que présenté en premier lieu, ne pourrait être accepté par le gouvernement. En second lieu, alors que la date du 2 avril était fixée pour la discussion de ce bill, devant le Comité de la Chambre, les médecins gouverneurs nommés par le Bureau de Médecine de la Province, pour surveiller toute législation intéressant la profession, recevaient, au nom d'un officier de ce Bureau, un contre-ordre de ne pas se rendre à Ottawa, pour cette date, sous le prétexte que le bill était ramené devant la Chambre, pour en faire discuter la constitutionnalité. Et cependant, au même temps, le bill était de nouveau soumis au Comité et (ce qui portait le plus à l'équivoque) le Président de notre Bureau de Médecine s'y était déjà présenté pour donner son appui : établissant ainsi, par sa seule présence, aux yeux de toute la Députation, la présomption que la Province de Québec se ralliait entièrement aux autres provinces pour approuver le projet : le gouvernement aura le témoignage, dès maintenant, que cette présomption est toute contraire à la vérité ; de nouvelles preuves lui en seront fournies par l'action des différentes sociétés médicales, qui reflètera mieux la véritable opinion des médecins canadiens-français de cette Province.

Sans vouloir émettre aucun soupçon de compromis ou de défaut de bonne foi, de la part des principaux officiers de notre Bureau de Médecine, nous ne pouvons manquer de signaler ce malentendu au gouvernement, pour expliquer l'abstention de nos représentants, et nous justifier, tout au moins, de demander le renvoi du bill Roddick à une session ultérieure.

*La Société Médicale de Québec.*